

Votre Assurance

▸ RCE PRESTATAIRES



SARL TECH PROSPECTION APPLICAT
PARC D INNOVATION DE MESCOAT
5 RUE INGENIEUR JACQUES FRIMOT
29800 LANDERNEAU FR

COURTIER

OREA

10 RUE LAMENNAIS

22000 ST BRIEUC

Tél : 02 96 65 27 44

Fax : 02 96 65 27 79

Portefeuille : 0201310984

Vos références :

Contrat n° 5872814304

Client n° 0413110820

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

**SARL TECH PROSPECTION APPLICAT
PARC D INNOVATION DE MESCOAT
5 RUE INGENIEUR JACQUES FRIMOT
29800 LANDERNEAU**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 5872814304** ayant pris effet le **01/10/2013** garantissant les activités suivantes :

BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT ET NOTAMMENT DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- Etudes géologiques, hydrauliques, géophysiques
- Etudes d'assainissement non collectif et collectif
- Elaboration des dossiers de déclaration ou d'autorisation, élaboration de dossier ICPE
- Etudes d'impact
- Maitrise d'œuvre pour la conduite d'opération d'exploitation, suivi de vidange de lagunes d'eaux usées, suivi de l'épandage de boues de stations d'épuration.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2015** au **01/01/2016** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 30 janvier 2015
Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Contrat n° 5872814304

TABLEAU MONTANT DES GARANTIES

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	2.880 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 500 € Maxi : 4.000 €
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières)	300.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
dont : Dommages résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre	1.200 €
Frais de remplacement de collaborateur (selon extension aux conditions particulières)	50.000 € pour l'ensemble des arrêts de travail et par année d'assurance	néant
Dont : Frais liés au surcoût salarial	25.000 € par collaborateur et par année d'assurance	néant
Défense (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (art 5 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance